

DELIBERATION n° CS 07 07 21
Séance du mardi 20 Juillet 2021
CREANCES EN NON-VALEUR
Nombre de membres

En exercice : 18
 Présents : 10
 Pouvoir : 1
 Absent : 8

Date de la convocation

Le 13 juillet 2021

Date d'affichage

22/07/2021

Le mardi 20 Juillet 2021 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SALERS :

Présents : MM Jean-Pierre SALERS, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Gérard LILLE, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Jean-Claude BOURGUIGNON, Thierry REVEIL, M. Claude NEF

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M Patrick DUBOSC est suppléé par M. Guy MANTOVANI

Absent excusé : MM Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jean Paul FORMENT, Benoit DESENLIS, Didier DUPRONT, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Françoise CARRIE, Mme Muriel LARRIEU

Le payeur départemental nous a transmis la liste des non-valeurs pour insuffisance d'actif, poursuite inférieure aux seuils et combinaison infructueuses d'actes, il est proposé au Comité Syndical de retenir la liste suivante pour admission en non-valeurs des titres suivants :

Budget eau 35602 :			
Exercice pièce	Référence pièce	Montant restant à recouvi	Motif de la présentation
2019	R-3061-57	236,24	commission de surendettement du 29/10/2019 "Effacement de la dette"
2019	R-3122-57	43,08	Décédée et demande de renseignement négative
2019	R-3061-59	42,38	Décédée et demande de renseignement négative
2020	R-3121-86	43,08	Décédée et demande de renseignement négative
2020	R-3061-107	42,50	Décédée et demande de renseignement négative
2019	R-3069-1	70,44	Insuffisance actif
2019	R-3122-67	83,71	Insuffisance actif
2018	R-1061-55	63,27	commission de surendettement du 26/03/2020 "Effacement de la dette"
2018	R-1061-55	62,11	commission de surendettement du 26/03/2020 "Effacement de la dette"
2019	R-1061-38	53,41	commission de surendettement du 26/03/2020 "Effacement de la dette"
2019	R-1061-38	50,73	commission de surendettement du 26/03/2020 "Effacement de la dette"
2019	R-1122-142	48,39	commission de surendettement du 26/03/2020 "Effacement de la dette"
2019	R-1122-142	90,56	commission de surendettement du 26/03/2020 "Effacement de la dette"
2020	R-1121-168	123,79	commission de surendettement du 26/03/2020 "Effacement de la dette"
2020	R-1121-168	119,89	commission de surendettement du 26/03/2020 "Effacement de la dette"
TOTAL		1 173,58	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Budget eau 35602 :			
Exercice pièce	Référence pièce	Montant restant à recouvrir	Motif de la présentation
	n° 001383		RAR inférieur seuil poursuite
2017	Période : 2016 - 3	1,83	
TOTAL		1,83	

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'adopter l'admission de créances en non-valeur sur le budget eau, pour un montant total de créances de 1175.41€, comme mentionné ci-dessus

Le Vice-Président
Jean-Pierre SALERS